

DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU NEBRASKA

DOCUMENT D'ORIENTATION

"Ce document d'orientation est de nature consultative, mais il lie une agence jusqu'à ce qu'il soit modifié par celle-ci. Un document d'orientation n'inclut pas les documents de procédure interne qui affectent uniquement les opérations internes de l'agence, n'impose pas d'exigences ou de pénalités supplémentaires aux parties réglementées et n'inclut pas d'informations confidentielles ni de règles et réglementations établies conformément à la Nebraska Administrative Procedure Act. Si vous estimez que ce document d'orientation impose des exigences ou des pénalités supplémentaires aux parties réglementées, vous pouvez demander une révision du document."

Conformément au
Neb. Rev. Stat. § 84-901.03

Comment devenir un prestataire indépendant de services pour les personnes handicapées du développement ?

La Division des déficiences du développement (DDD) est responsable de l'administration des services de renonciation aux services à domicile et communautaires Medicaid du Nebraska (HCBS) pour les personnes éligibles. Le DDD fournit un financement pour les services et la supervision des prestataires de services communautaires en matière de déficiences développementales (DD).

Un participant est une personne éligible aux services DD et qui reçoit des services via une dérogation DD Medicaid HCBS.

Quels sont les services pour les personnes ayant une déficience intellectuelle ?

Les services destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle visent à aider les participants à vivre de la manière la plus autonome possible. Une liste des services comprenant les définitions, les limites de montant, de fréquence ou de durée et les exigences des prestataires se trouve au chapitre 8 du [Manuel des politiques DD](#). Les services peuvent être fournis par un prestataire indépendant ou par une agence.

Que dois-je savoir pour devenir un prestataire indépendant ?

En tant que prestataire indépendant, vous êtes employé par un participant. Le participant est responsable de la localisation, de l'embauche, de la planification, de la formation, de la supervision et du licenciement. Le DHHS est impliqué dans le processus d'approbation lorsque les prestataires sont choisis par les participants.

Vous devez vous inscrire en tant que prestataire Medicaid. Vous devez répondre à toutes les exigences et disposer d'une autorisation de service.

En tant que prestataire Medicaid, vous devez suivre les [bulletins des prestataires](#) publiés par le DHHS Medicaid et les soins de longue durée.

En tant que prestataire de services DD, vous devez suivre les [bulletins des prestataires](#) publiés par DDD.

Il est important de s'abonner aux deux pages du bulletin des prestataires pour rester informé lorsque de nouvelles directives sont publiées.

Les services suivants peuvent être offerts par un prestataire indépendant :

Services d'adaptation :

- Inclusion communautaire habilitante
- Vie autonome*
- Emploi accompagné – suivi
- Emploi assisté – individuel
- Logement familial accompagné*

Services non-habitifs :

- Ménager*
- Répit à domicile*
- Répit hors domicile
- Transport

Autres services :

- Technologie d'assistance
- Évaluation consultative
- Évaluation des modifications environnementales
- Modifications domiciliaires
- Services de transition
- Modification du véhicule

Les services marqués d'une étoile (*) nécessitent l'utilisation d'une vérification électronique des visites (EVV) et le prestataire aura besoin d'un appareil mobile (smartphone ou tablette) pour s'enregistrer et se déconnecter lors de la prestation des services.

Un prestataire indépendant doit :

- Être âgé de 19 ans ou plus et autorisé à travailler aux États-Unis ;
- Ne pas être un employé de DDD, sauf s'il est approuvé par le DHHS ;
- Ne pas être un adulte légalement responsable du participant : un parent (naturel ou adoptif) d'un enfant mineur, un conjoint, un tuteur, un curateur ou un mandataire ;
- Éviter tout conflit d'intérêts et toute apparence de conflit d'intérêts ;
- Travailler sans drogue ;
- Respecter toutes les lois, réglementations et politiques ;
- Avoir accès au système de gestion de cas en ligne (Therap) imposé par l'État et avoir la capacité de l'utiliser ;
- Accepter le tarif choisi par le participant et se conformer aux exigences de facturation, notamment en soumettant des demandes de remboursement électroniques complètes et précises ;
- Être en mesure de répondre aux besoins du participant et de fournir les services tels qu'ils sont écrits dans son plan de soutien individuel (PSI) ;
- Ne pas vivre avec le participant lorsqu'il fournit un service de relève, des services d'aide ménagère ou des modifications au domicile ; et
- Avoir une formation dans les domaines suivants et en fournir la preuve sur demande :
 - [Maltraitance, négligence et exploitation](#) et exigences de déclaration et de prévention en vertu de la loi de l'État (une formation gratuite est disponible sur la [page de formation](#) DDD) ;
 - Cours de réanimation cardiorespiratoire (RCR) avec une évaluation des compétences pratiques et une approbation du lieu de travail par l'OSHA ; et
 - Premiers soins de base.

Pour fournir un service d'adaptation (d'enseignement), vous devez avoir :

- Un baccalauréat ou une formation équivalente en éducation, psychologie, travail social, sociologie, services à la personne ou dans un domaine connexe ; OU
- Quatre années ou plus d'expérience professionnelle dans la prestation de services d'adaptation aux personnes ayant une déficience intellectuelle, ou dans la rédaction de programmes d'adaptation et la collecte/analyse de données de programmes, ou quatre années ou plus d'expérience de vie dans l'enseignement et le soutien à une personne ayant une déficience intellectuelle ; OU
- Toute combinaison d'études et d'expérience identifiée ci-dessus équivalant à quatre ans ou plus.

Lorsque le transport est fourni dans le cadre d'un service, vous devez :

- Maintenir la couverture d'assurance automobile minimale requise par la loi de l'État ;
- Ne pas avoir vu votre permis de conduire ou de chauffeur révoqué au cours des trois dernières années ; et
- Utiliser votre propre véhicule personnel immatriculé pour le transport.

Comment devenir un prestataire indépendant ?

DDD organise chaque mois des séances d'orientation de prestataires indépendants pour vous aider à vous assurer que vous pouvez répondre aux exigences et que vous êtes prêt à faire le travail. L'orientation est fortement recommandée et fournit des informations précieuses. Le calendrier d'orientation et les modalités d'inscription se trouvent sur la [page des prestataires potentiels](#). Lorsque vous souhaitez obtenir une copie papier d'une ressource, vous pouvez demander au Coordonnateur de service du participant.

Lorsqu'un participant souhaite que vous soyez son prestataire indépendant :

- Il vous fournira un formulaire de référence. La deuxième page aura été remplie par le coordonnateur de Service du participant. Vous devez compléter le reste.
- Après avoir rempli le formulaire de référence, envoyez-le à dhhs.ddproviderreferrals@nebraska.gov et une référence pour devenir un prestataire Medicaid vous sera envoyée par courrier électronique.
- Lorsque vous recevez cette recommandation, vous devez remplir et soumettre votre demande de prestataire Medicaid sur le site Web de Medicaid.

- Vous devez recevoir votre approbation avant de pouvoir fournir des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Le Nebraska utilise les Services de santé Maximus pour effectuer des examens spécifiques et des vérifications des antécédents, comme l'exigent les réglementations fédérales. Des informations sont disponibles en ligne sur la [sélection et l'inscription des prestataires](#).

- En tant que prestataire indépendant, vous êtes responsable de la vérification du registre central des cas de maltraitance et de négligence envers les enfants et les adultes. Lorsque vous fournissez des services à votre domicile, vous devez également consulter le registre central des membres du ménage.
- Maximus vous enverra un lien pour compléter le registre central en ligne. Lorsque vous utilisez le lien, Maximus recevra les résultats. Lorsque vous n'utilisez pas le lien, vous devez télécharger les résultats sur le portail Web Maximus.
- Lorsqu'un rapport d'abus ou de négligence a été confirmé, vous ne pouvez pas être un prestataire. Lorsqu'un rapport d'abus ou de négligence est établi à votre égard ou à l'égard d'un membre de votre foyer lorsque des services sont fournis à votre domicile, votre contrat de prestataire prendra fin immédiatement.
- Une fois les vérifications des antécédents effectuées, Maximus en informera DDD.
- Lorsque votre demande sera approuvée, Maximus vous en informera également. Vous ne pouvez pas fournir de services tant que vous n'avez pas été contacté et que vos informations n'ont pas été transférées dans le système de gestion des cas mandaté par l'État, ce qui prend environ quatre jours.

Lorsque vous souhaitez fournir des services à un participant supplémentaire, vous pouvez en informer la coordination des services, contacter des groupes de défense locaux ou contacter des ressources à l'échelle de l'État :

- [Le système de ressources et de référence du Nebraska \(NRRS\)](#) est une base de données d'agences et de prestataires de services.
- [Nebraska 211](#) répertorie des informations sur les agences et les prestataires de services de santé et de services sociaux.

Comment puis-je compléter l'inscription du prestataire ?

Lorsqu'un participant vous choisit pour devenir son prestataire indépendant pour les services de renonciation Medicaid HCBS DD, son coordinateur de services (SC) discutera des exigences du prestataire indépendant pour les services qu'il choisit. Le SC remplira la partie agence du formulaire de référence et remettra au participant, ou à son tuteur, le mémo et le document d'orientation du prestataire. Le participant et son tuteur peuvent vous aider à remplir la partie du formulaire de recommandation relative au prestataire indépendant. La référence doit ensuite être envoyée par courrier électronique au bureau central de DD à dhs.ddproviderreferrals@nebraska.gov.

Le bureau central de DD effectuera une recommandation auprès de Maximus pour que vous puissiez vous inscrire en tant que prestataire Medicaid. Lorsque Maximus reçoit la référence, Maximus vous enverra un e-mail contenant des instructions sur la façon de compléter l'inscription du prestataire Medicaid dans le portail Maximus.

- Vous complétez l'inscription Maximus sur le MC-19, qui comprend une attestation, une déclaration de crime et une vérification du registre CPS/APS.
 - Le portail Maximus se trouve à : www.nebraskamedicaidproviderenrollment.com
 - L'inscription doit être complétée sur ordinateur. Le portail Maximus n'est pas accessible sur un téléphone portable ou une tablette.
- Si vous ne fournissez pas d'adresse électronique, Maximus vous enverra un dossier papier pour votre inscription. Lorsque vous recevez un dossier papier, remplissez-le et envoyez-le à Maximus.

Maximus effectuera vos vérifications d'antécédents et votre inscription. **Si vous avez des questions sur le statut de votre inscription, contactez directement Maximus à leur numéro sans frais (844) 374-5022.**

- Lorsque vos vérifications d'antécédents reviennent, Maximus vous informe ainsi que le bureau central de DD.
- À moins que quelque chose ne vous empêche de fournir des services Medicaid, le bureau central de DD informera le SC du participant que vous avez été approuvé et que vous pouvez commencer à travailler.

- Le SC du participant remplira une autorisation de service sur Therap pour les services que le participant choisit que vous fournissiez. Une fois cette autorisation de service complétée, que vous avez reconnu l'autorisation et que l'équipe du plan de services individuel (ISP) du participant a satisfait et défini les attentes en matière de service, vous pouvez commencer à fournir des services de renonciation DD.

Liens

- Formation sur les abus, la négligence et l'exploitation
<http://dhhs.ne.gov/DD%20Documents/DD%20Abuse- Neglect%20Training.pdf>
- Manuel de politique DD <http://dhhs.ne.gov/Guidance%20Docs/DDD%20Policy%20Manual.pdf>
- Page du prestataire DD <https://dhhs.ne.gov/Pages/DD-Providers.aspx>
- Portail Maximus www.nebraskamedicaidproviderenrollment.com
- Nebraska 211 www.ne211.org
- Système de ressources et de référence du Nebraska (NRRS) www.nrrs.ne.gov
- Page des prestataires potentiels <https://dhhs.ne.gov/Pages/DD-Prospective-Provider.aspx>
- Bulletins des prestataires du DDD <http://dhhs.ne.gov/Pages/DD-Provider-Bulletins.aspx>
- Bulletins des prestataires de services du DHHS-MLTC <http://dhhs.ne.gov/Pages/Medicaid-Provider-Bulletins.aspx>
- Informations sur la sélection et l'inscription des prestataires
<http://dhhs.ne.gov/Pages/Medicaid-Provider-Screening-and-Enrollment-Requirements.aspx>
- Page de formation <http://dhhs.ne.gov/Pages/DD-Training.aspx>
- Informations et ressources sur la vérification des visites électroniques
<http://dhhs.ne.gov/Pages/Electronic-Visit-Verification.aspx>